



L'INFO L.C.V.L.H.B N° 1243

Vendredi 01 septembre 2023

Sommaire

LA VIE DE LA LIGUE

Temps d'échange avec les acteurs de la Ligue
Présentation des nouveaux salariés de la Ligue
« Prends-toi aux Jeux »

INFORMATIONS AUX CLUBS

Engagement d'un volontaire en mission de service civique – Saison 2023 / 2024
La ligue recherche un(e) volontaire !
Enquête Ligue sur les incivilités et le sexisme
Rematch ouvre son capital à sa communauté
Dispositifs d'aide à la prise de licence

SERVICE FORMATIONS – ITFE CENTRE VAL-DE-LOIRE

Formations ouvertes à l'inscription

COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE

Stages de reprise pour la qualification des JA

COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE

Récapitulatif des sanctions applicables sur la saison 2023/2024

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Convention entre clubs saison 2023/2024
Modification composition de poule
Demande de report
Inversion de rencontres
Différents rappels

LA VIE DE LA LIGUE

Temps d'échange avec les acteurs de la Ligue

La FF Handball souhaite organiser un temps d'échange avec les acteurs du Handball sur le Territoire Centre-Val de Loire autour de l'ensemble des outils numériques mis à disposition des clubs et dirigeants :

- GEST'HAND,
- GEST'HAND Extraction,
- L'observatoire du Handball,
- Les labels et leurs évolutions,
- lhand Arbitrage,
- FDME,
- One Drive,
- Office 365,
- ... !

L'objectif est de revoir ou découvrir les différentes possibilités offertes par ces outils, retrouver les documents mais aussi les utiliser de manière optimale pour vos actions de terrain. Nous pourrons aussi échanger ensemble sur vos interrogations et demandes d'évolution du système dans la mesure du possible.

Ces temps d'échanges auront lieu aux dates et horaires suivants :

- Lundi 11 septembre à Saran (ou en distanciel) de 14h00 à 16h30
- Lundi 11 septembre à Saran (ou en distanciel) de 19h à 21h
- Mardi 12 septembre dans l'Indre et Loire (lieu à définir) (ou en distanciel) de 14h00 à 16h30
- Mardi 12 septembre dans l'Indre et Loire (lieu à définir) (ou en distanciel) de 19h à 21h

Compte tenu la thématique, la présence physique est à privilégier afin de pouvoir bénéficier de toute la connaissance et des conseils des représentants fédéraux.

Pour vous inscrire, merci de remplir le formulaire en ligne suivant : [FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#) avant le **06/09/2023**

Présentation des nouveaux salariés de la Ligue

La Ligue Centre-Val de Loire de Handball a le plaisir de vous informer de l'arrivée de trois nouveaux salariés au sein de la Ligue Centre-Val de Loire de Handball :

- **Rudi PRISACARU** : Responsable du PPF et Pôle Espoirs masculin de la Ligue Centre-Val de Loire : 5400000.rprisacaru@ffhandball.net
 - Pour information, Frédéric SALMON assurera ses missions jusqu'au 15 septembre 2023
- **Noas DEVAUX** : Chargé de Développement Arbitrage de la Ligue : 5418000.ndevaux@ffhandball.net
 - Noas prendra ses fonctions au 1er septembre 2023 et sera en charge de la coordination de la filière JAJ et des formations de l'arbitrage à temps plein pour cette nouvelle saison.
- **Armelle CHEVOLEAU** : Apprentie communication/événementiel : 5400000.com@ffhandball.net
 - Armelle sera présente pour 2 saisons à la Ligue et prépare un Master Marketing/Vente/Communication/Evenementiel/Digital option Sport à l'IAE d'Orléans

Bienvenue à toutes et à tous dans vos nouvelles fonctions !

« Prends-toi aux Jeux »

Vous trouverez ci-dessous la liste des différentes journées d'actions mises en place par les clubs de la Ligue dans la cadre du projet « Prends-toi aux Jeux ».



CLUB CONCERNÉS	Date des évènements
18 - Cher	
- Églantine Vierzon Handball	2 septembre 2023
- US Saint Florent sur Cher Handball	9 septembre 2023
- Bourges Handball 18	10 septembre 2023
28 – Eure-et-Loir	
- Union Sportive Dreux Vernouillet	2 septembre 2023
- Handball Club Vallée d'Avre	2 septembre 2023
- Club Handball Auneau	3 septembre 2023
- ASHB Brezolles	6 septembre 2023
- Etoile de Brou	9 septembre 2023
- MSD Chartres	9 septembre 2023
- Nogent Perche Handball	16 septembre 2023
36 - Indre	
- Avenir Club Issoldunois Handball	1 septembre 2023
- US Montierchaume	3 septembre 2023
37 – Indre-et-Loire	
- Azay Veretz Handball	2 septembre 2023
- Saint Cyr Handball	9 septembre 2023
- Langeais Cinq Mars Handball	16 septembre 2023
41 – Loir-et-Cher	
- Activité pour tous Sologne des Étangs	6 septembre 2023
- Lunay Handball	9 septembre 2023
- Handball Club Blaisois	9 septembre 2023
- AC Romorantin	21 septembre 2023
45 – Loiret	
- Handball Club Gien Loiret	2 septembre 2023
- Escale Orléans	9 septembre 2023
- HBC Malesherbes	10 septembre 2023
- AS Trainou Handball	15 septembre 2023
- Saran Loiret Handball (sur la ville d'Ingré)	Septembre 2023 (à confirmer)
- Val Sologne Handball Féminin	13 septembre 2023
- CJF Fleury Loiret Handball	16 septembre 2023

Livrets des offres de pratiques

Le service développement vous propose en ce début de saison un outil de présentation des offres de pratiques. Dans ce document, vous y trouverez entre autres un exemple de séance type sur chaque activité.

Bien évidemment, nous restons à votre entière disposition pour vous rencontrer sur vos lieux de pratiques, échanger avec vous si souhaitez développer l'une ou ces offres auprès de vos adhérents et non licenciés. Des formations sont proposées dans ces offres de pratiques, n'hésitez pas à aller vous renseigner.

Plus d'informations : [J'ANIME LES OFFRES DE PRATIQUE](#)



INFORMATIONS AUX CLUBS

Engagement d'un volontaire en mission de service civique – Saison 2023 / 2024

Votre structure souhaite engager un volontaire en mission de service civique pour la saison 2023/2024 ? Voici les conditions :

- Être âgé de 16 à 25 ans
- Mission de 6 à 8 mois dans le club
- Effectuer de 1 à 3 missions parmi celles évoquées dans le dossier de demande d'accueil d'un volontaire
- 2 volontaires maximum / structure

Pour en savoir plus sur le service civique : <https://www.centre-handball.com/service-civique/>



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous

La ligue recherche un(e) volontaire !

La Ligue Centre-Val de Loire cherche un **volontaire** en mission de Service Civique pour développer la dimension scolaire et humaine liée à la pratique du handball au sein d'un Pôle Espoirs.

Une mission sera à assurer à **Chartres** (Lycée Marceau) auprès des pensionnaires du Pôle Espoirs **masculin**, d'octobre 2023 à juillet 2024.

Mise en place d'actions auprès des élèves des deux pôles espoirs de handball de la région Centre-Val de Loire portant sur l'aide à la conciliation de sa vie de sportif, de collégien ou lycéen et de citoyen :

- L'accompagnement à l'appropriation du rythme de vie et de l'environnement
- La sensibilisation à l'hygiène de vie
- La sensibilisation à la diététique
- L'aide aux devoirs

Pour en savoir plus : [FICHE DE POSTE](#)

Contact référence au sein de la Ligue

Nolwenn COUÏC/Référente Service Civique Ligue

02.38.53.89.29/5400000.ncouic@ffhandball.net

[Téléchargez le dossier de demande d'accueil d'un volontaire – Saison 2023 / 2024](#)

Enquête Ligue sur les incivilités et le sexisme

Dans le cadre d'un projet mené avec une compagnie de théâtre, nous souhaitons recueillir votre témoignage sur deux faits graves qui sont malheureusement trop présents dans notre sport : les incivilités et le sexisme.

L'enquête ci-après est rapide et anonyme : <https://forms.office.com/e/N5JTQvpCqM>

N'hésitez à diffuser cette enquête au plus grand nombre.

Rematch ouvre son capital à sa communauté

Notre partenaire 'Rematch', diffuseur d'highlights dans le sport amateur, ouvre son capital à sa communauté fan de sport. L'occasion de soutenir une startup qui valorise le sport amateur dont le handball !

Avant sa levée de fonds destinée aux investisseurs professionnels, Rematch a décidé d'ouvrir son capital à sa communauté et à tous ceux qui soutiennent le sport amateur en France.

À partir de 10€ investis, chacun peut devenir un actionnaire de la startup !

Les pré-inscriptions débutent aujourd'hui sur la plateforme Crowdcube, leader européen du financement participatif.

Pour en savoir plus : [Rematch ouvre son capital !](#)



Dispositifs d'aide à la prise de licence



Deux dispositifs d'aide à la prise de licence sont possibles en Centre-Val de Loire : YEP'S et le PASS'SPORT

Retrouvez toutes les informations sur le site internet >

[Informations](#)



SERVICE FORMATIONS – ITFE CENTRE VAL-DE-LOIRE

Formations ouvertes à l'inscription

- Animer la pratique babyhand et hand 1^{er} pas (40h) – du 20/11/2023 au 26/02/2024– *Ligue CVL (Saran)*
 - [S'inscrire](#)
- Animer la pratique Handfit (40h) – du 20/11/2023 au 26/02/2024 – *Ligue CVL (Saran)*
 - [S'inscrire](#)
- Animer la pratique du Handensemble (40h) – du 20/11/2023 au 26/02/2024– *Ligue CVL (Saran)*
 - [S'inscrire](#)
- Animer la pratique Minihand et Hand à 4 (40h) – du 20/11/2023 au 26/02/2024– *Ligue CVL (Saran)*
 - [S'inscrire](#)
- Contribuer à l'animation sportive de mon club (40h) – à partir du 21/09/2023– *St Denis en Val*
 - [S'inscrire](#)
- Officiel table de marque (3h) – 06/09/2023 et 13/09/2023 de 19h à 22h30– *St-Cyr sur Loire et Saran*
 - [S'inscrire](#)

COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE

Stages de reprise pour la qualification des JA

La CTA vous informe que les 1/2 journées du stage de reprise pour la qualification des JA T1/T2/T3 et JAJ T1/T2 auront lieu sur différentes dates et lieux géographiques du territoire afin de permettre à tout le monde de pouvoir participer à cette demi-journée (**de 8h30 à 13h**) et ainsi être qualifié arbitre pour la saison 2023-2024.

Les lieux et dates sont :

- **Dimanche 3 septembre** à Chambray les Tours (Gymnase de la Fontaine Blanche)
- Samedi 9 septembre à Saran (Siège de la ligue) puis Halle Mazucca à Saran
- Dimanche 10 septembre à Chartres (Maison associative de la MSD Chartres puis Gymnase Fulbert)
- Samedi 16 septembre à Bourges (Salle à définir)
- Dimanche 17 septembre à Chitenay (Complexe sportif intercommunal Val du Beuvron)

Chacun recevra un mail via son adresse mail perso ou par l'intermédiaire de son club pour ceux dont nous n'avons pas l'adresse mail.

PS: Pour rappel, pas de présence au stage, pas de qualification du statut JA / JAJ

COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE

Récapitulatif des sanctions applicables sur la saison 2023/2024

DATES DE SUSPENSION FERMES ET SURSIS

Dossier Ligue	Club 22/23	Période	Probatoire
18A68	HBC VALLEE D'AVRE	2 dates de suspension dont 1 date avec sursis + 12 mois de période probatoire (à définir par le Comité 28)	
18A69	ESCALE ORLEANS	du 15 au 17 Septembre 2023	du 18/09/2023 au 17/03/2024
18A71	O MEHUN	du 10 Juin 23 au 09 Juin 24	du 10/06/2024 au 09/06/2025
18A83	JS BOULLERET	du 15 au 24 Septembre 2023	du 25/09/2023 au 24/09/2024

PERIODES PROBATOIRES

Dossier Ligue	Club 19/20	Période Probatoire
15A97 (Appel FFHB)	HBC CHATEAU-RENARD	Du 23/11/2020 au 22/11/2023

Dossier Ligue	Club 21/22	Période Probatoire
17A56	E VIERZON	du 26/09/2022 au 26/09/2024
17A61	SMOC ST JEAN DE BRAYE	du 19/09/2022 au 19/09/2023
17A91 (Appel FFHB)	JS BOULLERET	du 19/09/2022 au 18/09/2023

Dossier Ligue	Club 22/23	Période Probatoire
18A12	MAINVILLIERS-CHARTRES HB	du 23/01/2023 au 23/01/2024
18A18	ESVI VEIGNE	du 16/01/2023 au 15/09/2023
18A23	ESVI VEIGNE	du 13/01/2023 au 12/09/2023
18A24	AS TRAINOU	du 30/01/2023 au 29/09/2023
18A33	VAL D'AUBOIS	du 03/03/2023 au 02/11/2023
18A35	S ST DOULCHARD	du 06/03/2023 au 05/11/2023
18A38	ESCALE ORLEANS	du 08/04/2023 au 07/12/2023
18A40	FJ CHAMPHOL	du 15/05/2023 au 14/01/2024
18A46	O MEHUN	du 08/05/2023 au 07/01/2024
18A52	ST PRYVE OLIVET	du 08/05/2023 au 07/01/2024
18A55	ASPTT CHATEAUROUX	du 12/05/2023 au 11/01/2024

Convention entre clubs saison 2023/2024

- La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la demande de convention entre les clubs **CHAMBRAY THB** et **ESVI VEIGNE** concernant le **Championnat Territorial U15 Masculin Excellence**.

L'équipe TU15M Excellence s'appellera CHAMBRAY/ESVI

- La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable aux renouvellements des conventions entre les clubs **ATHEE HB** et **HBC ST MARTINOIS** concernant les **Championnats Territoriaux U13 Masculin et U11 Masculin Niveau 2**.

Les équipes TU13M et TU11M Niveau 2 s'appelleront ATHEE/ST MARTIN LE BEAU

- La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable aux renouvellements des conventions entre les clubs **HBC ST MARTINOIS** et **ATHEE HB** concernant les **Championnats Territoriaux U18 Masculin et U15 Masculin Niveau 2**.

Les équipes TU18M et TU15M Niveau 2 s'appelleront ST MARTIN LE BEAU/ATHEE

- La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la demande de convention entre les clubs **BLERE VAL DE CHER**, **ATHEE HB** et **HBC ST MARTINOIS** concernant le **Championnat Territorial U11 Féminin Niveau 2**.

L'équipe TU11F Niveau 2 s'appellera ENTENTE VAL DE CHER

- La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la demande de convention entre les clubs **ESCALE ORLEANS** et **US ORLEANS** concernant le **Championnat Prénational Féminin**.

L'équipe PNF s'appellera ESCALE/USO

- La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable au renouvellement de la convention entre les clubs **BLERE VAL DE CHER** et **ATHEE HB** concernant le **Championnat Territorial U13 Féminin Niveau 2**.

L'équipe TU13F Niveau 2 s'appellera ENTENTE VAL DE CHER

- La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable aux demandes de conventions entre les clubs **BLERE VAL DE CHER**, **ATHEE HB** et **HBC ST MARTINOIS** concernant les **Championnats Territoriaux U18 Féminin et U15 Féminin Brassage Elite ou Elite**.

Les équipes TU18F et TU15F Brassage Elite ou Elite s'appelleront ENTENTE VAL DE CHER

- La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la demande de convention entre les clubs **BOURGES HB 18** et **US ST FLORENT/CHER** concernant le **Championnat Prénational Féminin**.

L'équipe PNF s'appellera BOURGES HB 18/US ST FLORENT

- La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la demande de convention entre les clubs **OUZOUER SUR LOIRE** et **CSM SULLY** concernant le **Championnat Territorial U18 Masculin Niveau 2**.

L'équipe TU18M Niveau 2 s'appellera OUZOUE/SULLY

- La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable au renouvellement de la convention entre les clubs **SAINT AVERTIN S et TOURS HB 37** concernant le **Championnat Excellence Régionale Masculine**.

L'équipe R2M s'appellera SAINT AVERTIN S/TOURS HB 37

Modification composition de poule

- L'équipe de **l'AST Châteauneuf 2** intègre le **Brassage U18 Féminin Excellence Poule A** à la suite du retrait de l'équipe de **Chambray THB 2**.

Vous pouvez consulter dès maintenant le nouveau calendrier sur Gest'Hand et nous vous demandons de bien vouloir saisir les conclusions de rencontres opposant votre club à celui de l'AST Châteauneuf 2. La modification apportée sur Gest'Hand a entraîné la suppression des conclusions de rencontres.

- L'équipe de **Jargeau S** intègre le **Brassage U18 Masculin Excellence Poule A** à la suite du retrait de l'équipe de **Val d'Aubois**.

Vous pouvez consulter dès maintenant le nouveau calendrier sur Gest'Hand et nous vous demandons de bien vouloir saisir les conclusions de rencontres opposant votre club à celui de Jargeau S. La modification apportée sur Gest'Hand a entraîné la suppression des conclusions de rencontres (attention ! 1^{ère} journée le 09/10 septembre 2023).

Demande de report

La rencontre entre **AST CHATEAUNEUF et VIERZON/MEHUN** dans la salle **Centre Sportif Martial Taugourdeau** est reportée au **samedi 4 novembre 2023** à 17h00.

La rencontre entre **HBC TOURY et SMOC ST JEAN DE BRAYE** dans la salle **GYMNASE Valentin Porte** est reportée au **samedi 16 décembre 2023** à 21h00.

Inversion de rencontres

À la suite d'une indisponibilité de gymnase le week-end du 06/07 avril 2024, **le match opposant Bléré Val de Cher 2 – Mainvilliers-Chartres HB 3 du 06/07 avril 2024 en Excellence Régionale Masculine**, ne pourra avoir lieu comme initialement prévu.

Par conséquent, la Commission Organisation des Compétitions en possession de l'accord du club Mainvilliers-Chartres HB accepte d'inverser le match comme suit :

- **LE WE DU 11/12 NOVEMBRE 2023 (J07) : BLERE VAL DE CHER 2 – MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3**
- **LE WE DU 06/07 AVRIL 2024 (J18): MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3 – BLERE VAL DE CHER 2**

Afin de permettre au club du HC Blaisois d'organiser une journée 100 % Féminine en octobre (octobre Rose), le match opposant **HC Blaisois – Saint Avertin S 2 du 16/17 mars 2024 en EXCELLENCE REGIONALE FEMININE**, ne pourra avoir lieu comme initialement prévu.

Par conséquent, la Commission Organisation des Compétitions en possession de l'accord du club Saint Avertin S accepte d'inverser le match comme suit :

- **LE WE DU 14/15 OCTOBRE 2023 (J05) : HC BLAISOS – SAINT AVERTIN S 2**
- **LE WE DU 16/17 MARS 2024 (J16): SAINT AVERTIN S 2 – HC BLAISOS**

Suite à une indisponibilité de gymnase le week-end du 16/17 septembre 2023, **le match opposant HBC Toury – Beaugency du 16/17 septembre 2023 en Honneur Régional Masculin Poule A**, ne pourra avoir lieu comme initialement prévu.

Par conséquent, la Commission Organisation des Compétitions en possession de l'accord du club HBC Toury accepte d'inverser le match comme suit :

- **LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023 (J01) À 21 H 00 : BEAUGENCY HB – HBC TOURY**
- **LE WE DU 27/28 JANVIER 2024 (J12): HBC TOURY – BEAUGENCY**

Différents rappels

Date de qualification pour participer à une rencontre :

Attention ! La date de qualification à considérer pour participer à une rencontre est la date inscrite sur la licence. Exemple, si la date de qualification est le dimanche 10 septembre 2023 le joueur ne peut pas participer à une rencontre le samedi 09 septembre 2023.

ART.7 conclusion de rencontre paru dans le bulletin de début de saison :

En cas de modification d'une conclusion de match « **non validée** », il n'est pas nécessaire de passer par « REPORT », les clubs ont toute latitude pour la rectifier et doivent en informer leur adversaire.

En cas de modification d'une conclusion « **validée** » (jour, horaire, lieu) et avant toute manipulation dans GESTHAND, un accord préalable du club adverse est obligatoire.

Les demandes d'inversion s'effectuent directement dans GESTHAND après accord préalable du club adverse. **ATTENTION : lors de la demande d'inversion dans GESTHAND, veillez à bien cocher match « aller et retour ».**

Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach dans Gest'Hand afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; **n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.** Respectez également le délai d'enregistrement des conclusions de match.

ART. 9 Feuille de match paru dans le bulletin de début de saison :

▶ La FDME doit être établie avant chaque match à l'aide des données récupérées dans GESTHAND dans les 24h précédant la rencontre. Ce délai de 24h est à respecter impérativement afin que les dernières validations de licences soient prises en compte au plus près du jour et de l'heure de la rencontre. Dans le cas où des anomalies seraient constatées pour l'équipe visiteuse ou recevant suite à un téléchargement au-delà des 24h avant la rencontre, le club recevant sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est déterminé dans le Guide financier : Voir Art. 98.2.2. des règlements généraux de la FFHB.

▶ Quand il y a plusieurs rencontres consécutives, prévoir suffisamment de temps pour la saisie des FDME (elles peuvent se remplir à l'avance) de façon à ne pas entamer une rencontre sans la FDME intégralement remplie et verrouillée par un arbitre.

▶ Les arbitres sont tenus notamment de noter le montant de leurs frais kilométriques et indemnité d'arbitrage sur la FDME.

▶ **CLUBS SOUS CONVENTION** Nous demandons aux clubs dont les équipes évoluent sous convention de s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs et officiels soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. Attention ! Si un joueur d'une convention ressort « non enregistré » le jour du match, la rencontre sera perdue par pénalité pour l'équipe concernée. Les listes ne sont plus désormais que validées par les clubs eux-mêmes, seul le club pilote est habilité à saisir et valider une liste d'officiels et/ou de joueurs.

▶ **PROCEDURE EN CAS DE DIFFICULTES INFORMATIQUES** Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, la Fédération a mis en place différents outils disponibles sur la page d'accueil du site FFHandball

<https://www.ffhandball.fr/fr/divers/outils>

Le support Gesthand et l'utilisation de ticket : Pour rappel, la Fédération a mis en place un système de gestion de « ticket » qui se trouve sur [la page d'accueil du site FFHandball](https://support.ffhandball.org). Lien de connexion : <https://support.ffhandball.org> Chaque demande d'aide se voit attribuer un numéro de ticket unique qui permet de suivre en ligne sa progression et les réponses apportées.

Les demandes remontées dans le support ne doivent concerner que des problèmes techniques (et non des questions réglementaires ou de procédure informatique : pour cela il convient de consulter les guides utilisateurs Gesthand disponibles en ligne).

ART. 8 Déroulement des rencontres paru dans le bulletin de début de saison :

D. Responsabilités des clubs, Responsables de salle, Chronomètres et Secrétaires de table :

Divisions Pré-nationales Masculine et Féminine :

Ce paragraphe ne concerne pas le championnat N3F (cf. règlement N3F).

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle (licencié et majeur)** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 96 des Règlements Généraux de la FFHB.

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronomètreur (licencié et majeur)** qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.

▶ Le club visiteur présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Secrétaire de table (licencié et majeur)** qui sera chargé de la gestion administrative (exclusions, sanctions etc..) et d'assister le Chronomètreur et les Arbitres dans leurs missions.

Divisions Excellence et Honneur Masculin, Excellence Féminine :

▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle (licencié et majeur)** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 96 des Règlements Généraux de la FFHB.

▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronomètreur (licencié et majeur)** qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.

▶ Le club visiteur (en premier) ou le club recevant pourront compléter la Table de marque en présentant **un Secrétaire (licencié et majeur)**.

Jeunes U18 à U11 Masculins et Féminins en Poules Elite et Excellence :

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle (licencié et majeur)** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 96 des Règlements Généraux de la FFHB.

En cas de mineur à la table sur un match jeune dans une fonction de chronomètreur ou de secrétaire, un tuteur de table sera préconisé pour accompagner ces jeunes dans leur fonction.

Absence : toute absence de Responsable de salle et de Chronomètreur dans tous les cas et de secrétaire de table en Pré-nationales Masculine et Féminine **est sanctionnée d'une amende de 10**

euros par personne manquante. 50 % de l'amende sera reversée en fin de saison au club palliant à l'absence (vœu N°3 du club de l'AST Châteauneuf adopté lors de l'A. G. du 26/05/13 à Chartres).
Ce paragraphe ne concerne pas le championnat N3F (cf. règlement N3F).

REGLEMENT FFHB : ARTICLE 98.6.2 – EQUIPE SE PRESENTANT SANS OFFICIEL

Si une équipe se présente sans officiel, celle-ci aura l'obligation de proposer **son capitaine comme joueur officiel responsable**. Il devra être inscrit sur la FDME à la fois comme joueur et officiel.
Ces dispositions ne concernent pas **les catégories jeunes** pour lesquelles **chaque équipe doit être impérativement accompagnée d'un officiel majeur**.

ART. 8A. PARU DANS LE BULLETIN DE DÉBUT DE SAISON

1) - **Couleurs** : les clubs doivent obligatoirement disputer les compétitions sous les couleurs indiquées sur les conclusions de rencontres saisies dans Gest'Hand. **Lorsque 2 équipes en présence ont des maillots de couleur identique, le club visiteur doit changer de maillots.**

PROCEDURE DE DEMANDE DE SURCLASSEMENT PARU DANS LE BULLETIN DE DÉBUT DE SAISON

* MASCULINES ET FEMININES (Toutes catégories jeunes) :

La COC Territoriale autorisera une nouvelle fois, pour la saison 2023/2024, le surclassement sur la 4^{ème} année d'âge de toutes les catégories jeunes de la compétition concernée :

Les joueurs et joueuses de 7 ans (2016) sont autorisés à jouer en U11

Les joueurs et joueuses de 9 ans (2014) sont autorisés à jouer en U13

Les joueurs et joueuses de 11 ans (2012) sont autorisés à jouer en U15

Les joueurs et joueuses de 14 ans (2009) sont autorisés à jouer en U18

Ces surclassements ne pourront être autorisés à condition de fournir **le formulaire 2 « surclassement pour les équipes jeunes »** comprenant :

- La demande du président du club.
- L'accord écrit du représentant légal.

Ce **formulaire 2** est téléchargeable : [FORMULAIRE](#)